

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
MARCHES PUBLICS

OBJET :
GROUPEMENT
DE
COMMANDE
VILLE/CCAS/
COMMUNAUTE
DE
COMMUNES
CASTELNAU-
DARY
LAURAGAIS
AUDOIS POUR
L'ACCORD-
CADRE DE
FOURNITURE
DE
CARBURANTS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **16 NOV. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-264
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

.....
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES,
Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey
GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, des groupements de commande ont été mis en place entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour répondre à des besoins communs. Ces expériences ayant été concluantes, et toujours dans le but de rationaliser tant les démarches administratives liées aux procédures de passation de marché, Monsieur le Maire propose de créer un nouveau groupement de commande, permanent, ayant pour objet la fourniture de carburants.

Ce type de prestation intéressant également les services de la Communauté de Communes

Castelnaudary Lauragais Audois, Monsieur le Maire propose de créer un groupement tripartite. Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et notamment qui désigne, en son article C, la ville comme coordonnateur dudit groupement avec les missions suivantes :

- Assister les membres dans la définition des besoins
- Définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures
- Mission d'alerte et de conseil auprès des membres
- Assurer l'ensemble des opérations de sélection
- Signer et notifier l'accord-cadre

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra éventuellement un avis sur l'accord-cadre sera la commission du coordonnateur.

Monsieur le Maire après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants avec le CCAS et la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Monsieur le Maire sollicite la désignation du représentant légal de la Ville au sein du groupement de commande, l'approbation du projet de convention et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le principe de constitution d'un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur Patrick MAUGARD.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

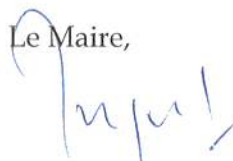
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	16 NOV. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	15 NOV. 2023
Par publication le :	16 NOV. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 16 NOV. 2023
ID : 011-211100763-20231113-DB2023264-DE

